

DEUXIEME REUNION D'ELEPHANT D'AFRIQUE

PROJET DE LISTE DE PRIORITES - VERSION 1.3

Basé sur le Cadre stratégique pour un plan d'action pour l'éléphant d'Afrique

Gigiri, Mars 2009

FRANÇAIS

Objectif 1: Accroître la sensibilisation sur la conservation de l'éléphant et de la gestion à tous les niveaux

- Regrouper les informations fiables sur la conservation et la gestion de l'éléphant pour les milieux populaire, politique et scientifique. (CA, EA)
- Encourager la diffusion des résultats auprès de toutes les parties prenantes, de communautés locales, les gestionnaires et les conservateurs de l'éléphant. (CA, EA)
- Sensibiliser les parties prenantes, les décideurs et autres groupes d'intérêt sur la base des informations regroupées sur la conservation de l'Eléphant d'Afrique. (WA)
- Etudier dans la région des systèmes de valeur humaine en ce qui concerne la conservation de l'éléphant. (SA)
- Mettre en place une stratégie de communication pour aider à justifier les actions de gestion (d'abord régional, et puis au-delà de la région). (SA)
- Développer des programmes de sensibilisation pour les écoles, les ONG, le secteur privée, etc. (SA)
- Développeur et mettre en œuvre un IEC sur la conservation de l'EA. (WA)
- Cultiver l'instinct de conservation de l'EA sur les croyances traditionnelles. (WA)

Objectif 2: Renforcer les capacités dans la conservation de l'éléphant et de la gestion

- Améliorer le savoir-faire des gestionnaires de la faune sauvage pour leur permettre de gérer plus efficacement les projets. (EA)
- Améliorer l'expertise des gestionnaires de la faune sauvage pour leur permettre de gérer plus efficacement les projets. (CA)

- Développer des activités visant à améliorer la capacité des décideurs, des gestionnaires de la faune sauvage et des chercheurs, d'accéder aux meilleures informations disponibles, de les acquérir et les utiliser, et Renforcer leur savoir-faire en gestion adaptative. (EA)
- Développer des activités visant à améliorer la capacité des décideurs, des gestionnaires de la faune sauvage et des chercheurs, d'accéder aux meilleures informations disponibles, de les acquérir et les utiliser, et Renforcer leur savoir-faire en gestion adaptative. (CA)
- Former les anciens responsables de la foresterie et de la faune et les structures organisées autour des aires de conservation de l'EA. (WA)
- Renforcer les capacités des gestionnaires des aires protégées en matière de recherche écologique. (WA)

- Former des magistrats et des procureurs dans la poursuite des infractions impliquant des espèces sauvages et pour faire comprendre l'importance de mettre en place des peines / amendes dissuasives. (SA)

- Fournir des formations en MIKE, MIST et mise en oeuvre / application de la loi (y inclus des relevés aériens). (SA)

- Renforcer la capacité des communautés sur l'atténuation des CHE. (SA)

- Veiller à ce que des ressources et des moyens financiers suffisants soient disponibles pour renforcer les capacités et tirer parti des enseignements sur le terrain. (CA, EA)

- Doter les gestionnaires d'équipement nécessaire. (WA)

Objectif 3: Améliorer la connaissance et la gestion des populations d'éléphants et de leurs habitats

- Priorités pour les inventaires en Afrique de l'Est: Bwindi-Virunga, Massif Virunga, Akagera - Ibanda, Kimisi-Ibanda, Mt. Elgon, Soudan de Sud, Omo-Gambella-Boma et Kofta Sheraro Gash-Setit. (EA)
- Des inventaires nationaux au Malawi et en Angola, et assurer la coordination des inventaires transfrontaliers. (SA)
- Conduire les inventaires des populations d'Eléphants d'Afrique de l'ouest. (WA)
- Réaliser des inventaires en vue de connaître le statut biologique des populations des éléphants et de leur habitat. (CA)

- Réintroduction et translocation d'éléphants: le Rwanda est une priorité pour la réintroduction. Cela peut résoudre un certain nombre de problèmes pour des populations qui ont un trop grand nombre et pour des populations qui ont trop peu d'individus. Dans les écosystèmes où vivaient des éléphants mais d'où ils ont disparu. (EA)
- Réintroductions (repeuplements) en Angola et Mozambique en utilisant les lignes directrices de l'UICN sur la translocation. (SA)
- Identifier et réhabiliter des couloirs de migration pour une protection efficace de l'Eléphant d'Afrique, et réintroduction dans leur habitat naturel lorsque cela est possible (par exemple P.N. de Niokolo-Koba au Sénégal). (WA)

- Procurer des colliers satellites pour surveiller des populations transfrontalières et des autres populations, y compris Kilimandjaro-Amboseli, Akagera-Ibanda, populations transfrontalières et populations éthiopiennes. (EA)

- Créer et maintenir des bases de données sur les populations d'éléphants à des fins de gestion. (CA)

- Coordonner des efforts de recherche et créer des bases de données, collecter les résultats de la recherche et diffuser ces informations. (SA)

- Rechercher des nouvelles méthodes appropriées et économiquement viables pour l'étude des éléphants sur le continent. (CA)

- Mettre en place un mécanisme d'échange d'informations entre les Etats pour un meilleur suivi des mouvements transfrontaliers d'éléphants. (WA)

Objectif 4: Réduire l'abattage illégal des éléphants et le commerce illégal de produits de l'éléphant

- Renforcer les ressources et les diriger en faveur du renforcement des capacités pour lutter contre le braconnage et le commerce illicite de l'ivoire dans les pays de l'aire de répartition des éléphants d'Afrique. (EA)
- Lutter contre le braconnage par le renforcement des capacités du personnel à tous les niveaux de la conservation et de la gestion de l'éléphant d'Afrique. (CA)
- Renforcer les capacités des gestionnaires de l'Eléphant d'Afrique pour l'application des lois. (WA)

- Assurer l'application efficace des lois et du pouvoir judiciaire en ce qui concerne la conservation et la gestion de l'éléphant, y compris chaque prélèvement domestique autorisé, commerce et vente internationale d'ivoire. Focus sur l'harmonisation régionale et la coordination à travers, entre autres: des réunions régionales, les cadres juridiques existants et d'autres institutions régionales. (EA)
- Renforcer et harmoniser les lois et politiques de la sous-région. (WA)
- Renforcer et faire appliquer la loi en matière de conservation et de gestion de l'éléphant. (CA)

- Mettre en place un mécanisme d'échange d'informations en matière de lutte contre la fraude, y compris par le biais de réunions régionales. (EA)
- La coordination des activités d'application de la loi et lutte contre la fraude entre pays voisins. (SA)

- Contrôle des marchés domestiques d'ivoire légal et illégal par la dissuasion et d'autres mesures. (SA)
- Enregistrer les stocks existants d'ivoires et fermer les marchés illicites. (WA)

- La mise en œuvre de MIKE et ETIS (SA)

Objectif 5: Maintenir les habitats des éléphants et de restaurer la connectivité

- Élaborer des programmes de collaboration et de gestion participative des populations nationales et transfrontières et leurs habitats, en impliquant les communautés à tous les stades de la planification et la mise en œuvre pour établir la connectivité entre les aires de répartition des éléphants. (EA)
- Établir des priorités et coordonner les efforts de gestion transfrontalière. (SA)

- Réaliser des exercices de planification pour développer des politiques d'aménagement des territoires compatibles avec des grands paysages favorable aux éléphants (en particulier dans des zones entourant les aires protégées) à partir de la communauté locale jusqu'au niveau national, et transfrontalier dans la mesure du possible. (EA)
- Explorer et de hiérarchiser les opportunités et possibilités d'expansion de l'aire de répartition, et création de couloirs/corridors dans le cadre plus vaste d'aménagement du territoire (Kaza, Limpopo, Niassa déjà à l'étude). (SA)
- Entreprendre les études de faisabilités pour déterminer les moyens de maintenir la connectivité entre les aires et les populations d'éléphants dans et entre les pays. (WA)
- Créer et / ou rétablir, là où c'est possible, les connectivités entre les aires des éléphants dans et entre les pays, avec parfois, l'établissement des couloirs pour permettre leurs déplacements. (WA)
- Évaluation de la perte et la fragmentation de l'habitat, avec un accent sur les aires de répartition transfrontalière. (EA)
- Élaborer des programmes concertés et participatifs pour la gestion des populations et des habitats nationaux et transfrontalières en impliquant activement les communautés locales à tous les stades de la planification et de la réalisation. (CA)

- Etablir et Renforcer les accords bilatéraux ou multilatéraux pour Appuyer la gestion concertée de sites et de couloirs transfrontaliers. (CA, WA)

- Suivre les mouvements transfrontaliers des éléphants pour efforcer la gestion. (SA)

Objectif 6: Réduire les conflits homme-éléphant

- Entreprendre les études pour évaluer la nature et l'ampleur des conflits hommes / éléphants. (CA)
- Développement d'une base de données des CHE. (SA)
- Compiler, promouvoir et diffuser les informations sur les interactions / CHE. (WA)
- Evaluer les causes et les conséquences socio-économiques des interactions CHE. (WA)

- Appliquer une approche de gestion adaptative pour atténuer des CHE, en se concentrant sur le renforcement des capacités des collectivités locales. (EA)
- Élaborer et appliquer des plans d'action participatifs pour prévenir et gérer les Conflit Homme-Éléphant. (CA)
- Mettre en place des processus participatifs pour l'atténuation des CHE. (SA)
- Exploiter les connaissances locales et autochtones et utiliser d'autres méthodes de dissuasion des CHE, y compris des technologies émergentes. (SA)
- Développer les capacités des gestionnaires d'Eléphants d'Afrique et des communautés locales pour la gestion des CHE. (WA)

- Élaborer des plans à long terme pour gérer des CHE, selon différents scénarios et en intégrant à la fois la planification participative et les politiques nationales. (EA)
- Développer ou renforcer des lignes directrices pour la politique de réduction des Conflits Homme - Éléphant a tous les niveaux. (CA)

- Entreprendre un aménagement des territoires appropriés, y compris l'harmonisation entre les secteurs. (EA)

Objectif 7: Renforcer la compréhension et la coopération entre les Etats des aires de répartition

- Utiliser les cadres politiques et économiques pour promouvoir la coopération sur la conservation de l'éléphant et de la gestion, par exemple, CEDEAO, SADC, EAC et de la COMIFAC. (EA, CA)
- Appliquer des politiques et instruments actuelles ou existantes et d'autres protocoles relatés. (SA)

- Faciliter les échanges d'information technique et politique au sein des régions et entre régions et parmi tous les niveaux des parties prenantes (des communautés locales jusqu'aux décideurs de haut niveau) par le biais de formations, des forums, des réunions et des voyages d'étude. (EA)
- Favoriser des échanges trans-sectoriels, transfrontaliers, régionaux et continentaux pour intégrer les besoins de conservation et de gestion des éléphants dans les priorités et agendas nationaux, en particulier la planification du développement socio-économique. (EA)
- Faciliter les échanges des techniques et encourager la diffusion des informations ainsi que la formation technique des parties prenantes à tous les niveaux de la conservation et de la gestion de l'éléphant (des communautés locales jusqu'aux décideurs de haut niveau). (CA)
- Utiliser les institutions régionales pour des échanges techniques et d'orientation sur la gestion des éléphants. (WA)
- Organiser des rencontres inter-états sur la conservation des éléphants. (WA)

- Élaborer, Renforcer et formaliser des politiques, des accords de coopération et protocoles d'accords pour la conservation et la gestion de l'éléphant aux niveaux national, transfrontalier (inter-états) et international. (CA)
- Harmoniser les politiques pour la gestion des éléphants dans la région. (SA)
- Élaborer et mettre en œuvre des accords et protocoles sur la gestion des populations transfrontalières. (SA)
- Etablir des accords bilatéraux ou multilatéraux pour Appuyer la gestion concertée des sites et des couloirs transfrontaliers. (WA)

Objectif 8: Évaluer les coûts et les avantages des éléphants pour les personnes

- Identifier et évaluer les besoins nécessaires à la pleine participation des populations locales à la conservation de l'éléphant africain. (WA)
- Conduire des études pour évaluer les coûts de vivre proche des éléphants, c'est-à-dire les valeurs économiques et sociales directes et indirectes des éléphants pour l'homme. (CA)
- Étude pilote sur l'évaluation des coûts-bénéfices (une étude comparative à travers des régions différentes). (SA)
- Conduire les études pour évaluer les coûts d'opportunité de vivre avec les éléphants. (WA)
- Mettre au point de nouveaux systèmes d'incitation qui permettent d'apporter des avantages aux communautés locales, tout en réduisant les coûts de vivre avec des éléphants. (EA)
- Évaluer et promouvoir, le cas échéant, l'utilisation avec consommation ou sans consommation des éléphants et le partage des bénéfices avec les communautés touchées. (EA)
- Élaborer et mettre en œuvre des plans incitatifs innovants qui contribuent à procurer des retombées pour les communautés locales. (CA)
- Établir des bénéfices pour les communautés locales affectées par des CHE. (SA)
- Promouvoir l'utilisation avec consommation et sans consommation des éléphants. (SA)
- Promouvoir les activités visant à la gestion durable de l'éléphant africain et à la protection de leurs habitats et susceptibles d'accroître les revenus des populations locales. (WA)

Objectif 9: Mettre en œuvre et suivre l'éléphant d'Afrique un plan d'action

- Mettre en place un groupe de travail des pays de l'aire de répartition pour compléter le Plan d'Action. (EA)
 - Mise en commun des ressources (contributions volontaires de capacité, d'espace et de financement) des pays de l'aire de répartition pour compléter le plan d'action. (EA)
 - Etablir des priorités pour les interventions dans Plan d'Action de l'éléphant d'Afrique pour la collecte de fonds et leur mise en œuvre subséquente, en tenant compte de la portée géographique et géopolitique de chaque action. (SA)
 - Estimer le coût des activités et rechercher les sources de leurs financements. (WA, SA)
-
- Elaborer des mécanismes pour faire avancer le plan, en assurant la durabilité. (EA)
 - Etablir des mécanismes pour la coordination, la collecte et l'utilisation (de manière durable) de fonds destinés au plan d'action pour l'éléphant d'Afrique. (CA, SA)
-
- Etablir les cibles claires et mesurables pour chaque objectif et résultats. (WA, SA)
 - Mettre en œuvre les activités et suivre les progrès accomplis. (WA)
 - Mettre en œuvre les mesures préconisées dans le plan d'action pour l'éléphant d'Afrique et faire rapport sur les résultats par le biais d'un mécanisme de rapports réguliers existant, par exemple les rapports biennuel CITES. (SA)
 - Suivre les progrès accomplis dans la réalisation des activités prioritaires définies dans le plan d'action pour l'éléphant d'Afrique. (CA, SA)
 - Se mettre d'accord sur les arrangements institutionnels pour le suivi de la mise en place du plan d'action pour l'éléphant d'Afrique et pour décider sur des mesures correctives dans le cas où aucune ou trop peu de progrès est réalisé. (SA)